



CAPD du 27 mai 2014

**Déclaration spécifique «mouvement»
des délégués du personnels du SNUipp**



Quel niveau d'insatisfaction faudra-t-il atteindre pour que la raison reprenne ses droits? Quelles raisons poussent les ministères successifs à dégrader à ce point les conditions d'exercice des enseignants des écoles! Méprisés, mal payés, mal nommés, la coupe est pleine! L'engagement et la conscience professionnelle de nos collègues méritent reconnaissance et attention!

En novembre 2008, lorsque le ministère Darcos a lancé une offensive sans précédent sur le mouvement interdépartemental et sur les mouvements intra-départementaux, le SNUipp-FSU avait indiqué qu'il s'agissait d'une reprise en main historique du pouvoir et de l'administration en vue de déstabiliser la profession et les personnels. **En faisant éclater le barème du mouvement et en dynamitant le poids de l'Ancienneté Générale de Service dans sa structuration, nous avons analysé et annoncé une baisse du niveau de satisfaction mais aussi un blocage à moyen terme du mouvement. Il est des moments où nous aimerions avoir eu tort, aujourd'hui en est un!**

Nous connaissons tous la faiblesse des résultats des permutations informatisées. Les résultats de la première phase du mouvement sont du même acabit!

Depuis 2009, première année de la mise en place autoritaire et sans concertation des nouvelles modalités, le taux de satisfaction a connu une chute vertigineuse. Avant 2009, ce taux avoisinait 50% pour le dépasser régulièrement, cette année seuls 162 personnes obtiennent satisfaction soit 33,75% des collègues ayant participé au mouvement! Jamais nous n'avions connu un taux aussi bas. Comme toujours, il y a les chiffres et ce qu'ils expriment. Celui-là indique que plusieurs centaines de collègues dans le département n'ont pas obtenu satisfaction, il veut dire que sur les 123 collègues nommés à titre provisoire pour l'année scolaire 2013-2014, la grande majorité 74 (60%) n'ont rien obtenu pour la prochaine rentrée, 12 (10%) ont obtenu un poste à titre provisoire, et que seuls 37 (30%) ont enfin une affectation définitive. Comparé aux deux dernières années cet indicateur a fortement progressé!

Pour le SNUipp, la nomination des enseignants est un élément déterminant de leur condition de travail. Si nous connaissons suffisamment les procédures pour savoir qu'une marge d'adaptation est nécessaire entre le désir des collègues et l'implantation des postes, nous savons aussi, et nous l'avons démontré, que l'écart entre ces deux données pourrait être bien inférieur à celui que nous constatons actuellement. De même, il existe des postes peu attractifs, nous le savons, mais ce qui est en jeu aujourd'hui ce sont des modalités qui ont pour effet de bloquer le mouvement et d'interdire par rapprochements successifs l'affectation sur un poste convoité. **A l'issue du premier mouvement, 74 collègues sont "sans poste" avec plus de cinq ans d'ancienneté, ils sont encore 35 après plus de 10 ans!**

Fidèle à sa conception du syndicalisme, le SNUipp n'élabore pas ses analyses en fonction des pouvoirs en place et des alternances. Ce qu'il dénonçait sous le ministère Darcos, il le dénonce encore. C'est le ministère Peillon qui a préparé la circulaire mobilité applicable pour ce mouvement. Il l'a fait en refusant la concertation et en maintenant les choix engagés par ses prédécesseurs. De toute évidence, le traitement infligé par le ministère en matière de mobilité est à l'image du mépris affiché par les ministères successifs dans plusieurs autres domaines: salaire, concertation dans la réforme des rythmes, ... Dans ce domaine comme dans bien d'autres la profession appréciera!

Le SNUipp a décidé de maintenir la pression sur le ministère sur ce thème en procédant notamment à une étude nationale des mouvements dans les départements. Au plan départemental, les représentants des personnels continueront en lien avec la profession à proposer des évolutions de nature à fluidifier le mouvement. Il est urgent que le ministre donne une impulsion sur ce dossier afin de retrouver des procédures permettant un saut quantitatif et qualitatif en matière d'affectation des personnels.